

son de Vermandois et le duc d'Aquitaine se déclarèrent pour Charles; mais ils le soutinrent faiblement, et la plupart des grands consentirent à ce que Hugues associât son fils Robert à la couronne (987). Charles, cependant, se saisit par surprise de la forte ville de Laon, qui avait été la résidence des derniers rois de sa famille; il repoussa Hugues, qui était venu l'assiéger à Laon, puis surprit aussi Reims. Arnoul, bâtard du feu roi Lothar, que le roi Hugues avait cru gagner en lui donnant l'archevêché de Reims, avait livré en trahison Laon et Reims à son oncle Charles. Un autre prélat, Adalbéron, évêque de Laon, par une autre trahison, livra Laon, et Charles lui-même avec sa famille, au roi Hugues, dans la nuit du Jeudi saint (2 avril 991).

Charles mourut quelques mois après, prisonnier dans la citadelle d'Orléans. Ses enfants se réfugièrent plus tard en Allemagne, où leur postérité mâle s'éteignit obscurément, et aucun prince de la famille de Charlemagne ne reparut plus en France. La royauté de Hugues Capet et de son fils ne fut plus contestée au nord de la Loire; mais les deux rois eurent encore à combattre au midi de ce fleuve. Aldebert, comte de Périgord, s'était révolté contre son suzerain le duc d'Aquitaine, lui avait enlevé Poitiers même, sa capitale, puis avait poussé jusqu'à la Loire, et pris Tours sur le comte de Chartres. Après qu'Aldebert eut usurpé les comtés de Poitiers et de Tours, le roi Hugues lui avait fait demander : « Qui t'a fait comte? » Aldebert avait répondu : « Qui t'a fait roi? » Après avoir fait prisonnier Charles, son compétiteur, Hugues Capet se retourna contre Aldebert. Celui-ci fut tué dans un siège, et la maison de Poitiers, qui s'était réconciliée avec Hugues, recouvra le duché d'Aquitaine, et devint plus puissante qu'auparavant.

Hugues Capet mourut le 24 octobre 996. Il finit ses jours, dit la chronique, en recommandant à son fils de ne jamais prendre les biens des monastères, de peur d'attirer sur lui le courroux de leur chef, le grand saint Benoît.

Le roi Robert, qui fut fort dévot, ne manqua pas aux recommandations de son père. Pendant que le royaume de France passait à la famille des Capétiens, le royaume de Bourgogne n'avait plus un roi que de nom. Ses vassaux avaient usurpé tous les domaines de la couronne, et les rois, qui n'avaient plus aucune autorité, étaient si pauvres qu'ils ne vivaient qu'en s'appropriant le revenu des évêchés et des abbayes vacants, durant l'année du décès des titulaires. Le royaume de Bourgogne n'était qu'une ombre; mais des seigneuries très vivaces et très florissantes se formaient de ses débris. C'était le comté de Savoie, fondé par la famille de laquelle descend le roi actuel d'Italie; c'était la Franche-Comté, ou comté libre de Bourgogne, et le comté de Viennois, appelé un peu plus tard Dauphiné, parce qu'un des comtes mit un dauphin dans ses armoiries; c'était enfin le comté de Provence.

Les guerres de seigneurie à seigneurie étaient continuelles dans l'ouest de la France. Les Bretons restaient en paix avec le duc de Normandie, leur suzerain, mais se battaient entre eux et avec les comtes d'Anjou et de Chartres qui soutenaient l'un le comte de Rennes, l'autre le comte de Nantes. La maison de Rennes eut le dessus, et Rennes resta jusqu'à la Révolution française la capitale de la Bretagne. Les rois capétiens étaient, en fait, moins puissants que l'avaient été leurs ancêtres les ducs de France. Hugues, pour se faire des amis et se maintenir, avait été obligé de commencer à démembrer l'ancien domaine ducal, ainsi qu'avait été autrefois démembré le domaine royal.

Robert n'était pas propre à affermir et à fortifier la royauté. Il était, dit son biographe Helgaud, moine de Fleuri, « instruit dans les sciences divines et humaines, et tellement appliqué aux saintes lettres, qu'il ne passait jamais un seul jour sans lire le Psautier et sans prier le Dieu Très-Haut avec David. Poète et parfait musicien, il composa beaucoup d'hymnes et de rythmes sacrés, qui furent adoptés par l'Église, entre autres la prose du Saint-Esprit, qui commence par ces

mots : *Adsit nobis gratia!* et, dans un pèlerinage qu'il fit à Rome (en 1016), il déposa sur l'autel de Saint-Pierre ses poésies latines, notées en musique. Ce pieux roi avait coutume de venir souvent à l'église de Saint-Denis, couvert de ses habits royaux et la couronne en tête : il y dirigeait le chœur à matines, à la messe et à vêpres, et il y chantait avec les moines. Doux, civil, enclin à la reconnaissance, plus bienfaisant de cœur que caressant en ses manières, jamais une injure reçue ne put le porter à la vengeance. Grand, agile et vigoureux, quoique d'une taille un peu épaisse, il avait la chevelure lisse et arrangée avec soin, le regard modeste, la bouche agréable. »

Ce roi débonnaire, qui eût voulu vivre oublié et paisible, eut la vie privée la plus tourmentée et la plus malheureuse. Il avait épousé en 995, malgré ses parents, la princesse Berthe de Bourgogne, fille du roi Conrad le Pacifique, et veuve d'Eudes, comte de Chartres, qui était sa cousine au quatrième degré, et Robert avait servi de parrain à l'un des enfants d'Eudes et de Berthe. Cette double parenté temporelle et spirituelle était considérée par l'Église comme un empêchement canonique au mariage; cependant Archambaud, archevêque de Tours, avait cru pouvoir accorder une dispense au jeune roi, et lui avait donné la bénédiction nuptiale en présence et avec l'assentiment de plusieurs autres évêques. Mais le pape Grégoire V lui ordonna, sous peine d'interdit, de rompre cette union, et, après une longue résistance, Robert obéit, et se remaria avec Constance, fille du comte de Toulouse, princesse aussi méchante que Berthe était bonne.

Peut-être était-ce la peur causée à tout le monde par l'approche de l'an 1000 qui avait décidé le roi à céder au pape.

Durant les premiers siècles, les chrétiens avaient attendu de génération en génération la fin du monde et le règne du Christ. D'immenses révolutions avaient bouleversé le monde; mais le monde survivait à toutes ces misères : les esprits les plus éminents, surtout depuis saint Augustin, s'étaient donc rejetés sur une interprétation mystique des menaces de l'Évangile; mais la foule continuait à s'in-

quiéter de la fin du monde, et, ne pouvant plus prendre à la lettre les paroles du Christ¹, s'était rattachée à un nouveau texte, et avait reculé à l'an 1000 après Jésus-Christ l'époque du jugement universel, d'après un passage de l'*Apocalypse*².

Dans toute la chrétienté s'était répandue la croyance que le jour suprême approchait, que bientôt on verrait les « signes de colère, prédits par l'Écriture, l'homme du péché, le fils de perdition » (l'Antéchrist), qui, suivant saint Paul, « se devait révéler aux nations » avant la venue du Christ. Dans la dernière année du x^e siècle, tout était interrompu, plaisirs, affaires, intérêts, tout, quasi jusqu'aux travaux de la campagne. « Pourquoi, se disait-on, songer à un avenir qui ne sera pas? Songeons à l'éternité qui commence demain! »

On se contentait de pourvoir aux besoins les plus immédiats : on léguait ses terres, ses châteaux, aux églises, aux monastères, pour s'acquérir des protecteurs dans ce royaume des cieux où l'on allait entrer. Beaucoup de chartes de donations aux églises commencent par ces mots. « La fin du monde approchant, et sa ruine étant imminente, etc. » Quand approcha le terme fatal, les populations s'entassèrent incessamment dans les basiliques, dans les chapelles, dans tous les édifices consacrés à Dieu, et attendirent, transies d'angoisses, que les sept trompettes des sept anges du jugement retentissent du haut du ciel.

1. « Je vous le dis en vérité : cette génération ne passera point que ces paroles ne soient accomplies, etc. »

2. « Au bout de mille ans, Satan sortira de sa prison et séduira les peuples qui sont aux quatre angles de la terre... Le livre de la vie sera ouvert; la mer rendra ses morts, l'abîme infernal rendra ses morts; chacun sera jugé selon ses œuvres par Celui qui est assis sur un grand trône resplendissant, et il y aura un ciel nouveau et une terre nouvelle! »